

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Brun Samuel, Blanchet Bernard (pouvoir à Jeannot Philippe)

Quorum : 8

Secrétaire : Cindy Fourré

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025
- Avis sur la modification du périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin
- Avis sur le projet éolien à Fenioux
- Fête du 11 octobre
- Mise en sécurité de bâtiment : modifications budgétaires
- Achat et vente de terrain
- Remboursement de frais à M. Mozzi-Ravel pour le Congrès des Maires
- Projet d'amélioration thermique de l'école et de la salle A. Peltriaux : rencontre avec Temis Architecte
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2025 à l'unanimité (vote à main levée)

Avis sur la modification du périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (délibération N° 1-11/09/2025)

M. le maire indique que l'assemblée est conviée à donner son avis concernant la modification du périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin. L'ensemble des pièces ont été transmis au conseil avec la convocation.

Après échange le conseil municipal, à l'unanimité par vote à main levée donne un avis favorable à la modification du périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, pour y intégrer principalement la commune de la Rochelle et ses communes voisines.

Avis sur le projet éolien à Fenioux (délibération N° 2-11/09/2025)

Le maire présente le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Fenioux. La commune de Surin est conviée à donner son avis.

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional sur le territoire, 2 arguments incitent le conseil à se positionner contre ce projet. En effet, ce parc sera axé sur le tourisme vert, ce projet d'implantation de 4 éoliennes, situé au cœur du territoire Natura 2000, est donc préjudiciable au paysage environnant caractéristique de la Gâtine. De plus la réglementation du futur parc ne permettra pas l'implantation d'éoliennes aussi proche des habitations.

Après échange le conseil municipal, à l'unanimité par vote à main levée donne un avis défavorable au projet éolien à Fenioux.

Fête du 11 octobre

Le 11 octobre prochain, la commune organise la plantation du futur verger à côté du nouveau parc. M. le maire a réservé les arbres fruitiers auprès du pépiniériste MG Fleurs de Cours. Toute personne intéressée pourra y réserver et acheter son arbre et être présent pour le planter le 11 octobre.

La plantation sera suivie à 18h d'un concert du groupe « Davidbuzz & Babouxka » en collaboration avec le CARUG. Le comité des fêtes tiendra une buvette pendant toute la durée de la manifestation.

Sylvie Kilque propose d'organiser une réunion entre un membre du conseil et le comité des fêtes afin d'organiser cette journée.

Mise en sécurité de bâtiment : modifications budgétaires

Dans le cadre de la procédure de mise en sécurité d'un bâtiment route de Xaintray, la commune va devoir faire effectuer les travaux à la place des propriétaires injoignables. Dans ce contexte pour procéder au règlement de ces travaux et demander le recouvrement auprès des propriétaires une décision modificative du budget est nécessaire.

- **Décision modificative du budget n°1** (délibération N° 3-11/09/2025)

Le conseil municipal vote, à l'unanimité (à main levée), la décision modificative suivante :

➤ INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chap 454101- c/ 454101	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	+ 5 000 €
RECETTES		
Chap 454201- c/ 454201	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	+ 5000 €
	Total	0 €

Achat et vente de terrain

- **Achat de la parcelle C 1290** (délibération N° 4-11/09/2025)

Le maire propose d'acquérir la parcelle à côté du parc afin d'y planter un bois. Le conseil municipal décide, à l'unanimité (à main levée) d'acheter la parcelle C 1290 d'une surface de 6 836 m² pour un montant de 5 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi tous les documents relatifs à cet achat.

- **Vente de la parcelle A 311** (délibération N° 5-11/09/2025)

Comme indiqué lors de la dernière réunion de conseil, M. Souchard souhaiterait acheter la parcelle de l'ancien château d'eau. Le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée la vente de la parcelle A 311 d'une surface de 137 m² à M. Souchard pour la somme de 10 €.

Remboursement de frais à M. Mozzi-Ravel pour le Congrès des Maires (délibération N° 6-11/09/2025)

M. le maire ne pourra pas se rendre au prochain Congrès des maires se déroulant du 18 au 20 novembre 2025. Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel le représentera.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de lui rembourser ses frais (hôtel et déplacement)

Projet d'amélioration thermique de l'école et de la salle A. Peltriaux : rencontre avec Temis Architecte

Ce matin, le maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré M. Tempéreau du bureau d'architecte Temis Architecte et les représentants la société ACE et ETIS afin d'évoquer le projet d'amélioration thermique de l'école et de la salle A. Peltriaux.

Concernant l'école, un point a été fait sur l'estimation du coût des travaux et plus particulièrement la moins value concernant les PAC air-air en remplacement des PAC air-eau prévues dans le document initial. Il reste à éclaircir la nécessité ou pas d'effectuer la réfection de la toiture sur la partie du bâtiment la plus ancienne (garderie et activités périscolaires). Le marché devrait être lancé d'ici novembre afin que les entreprises soient choisies avant la fin d'année. Les travaux vont être programmés par tranches pendant les vacances scolaires 2026.

Concernant la salle A. Peltriaux, tous les éléments du projet ne sont pas encore bien déterminés, notamment l'abaissement du plancher et la nécessité de ravalement la façade. Une réunion sera programmée ultérieurement afin de consolider le projet et ainsi déposer une demande de subvention pour l'année 2026, le projet ayant essuyé un refus sur la DETR 2025.

Compte rendu EPCI et commissions

- SIVU : M. Mozzi-Ravel rappelle à l'assemblée que le SIVU a dû faire face à un triste événement cet été, le décès d'Isabelle Savarit. Le SIVU est en cours de recrutement pour le poste d'animateur périscolaire qu'elle occupait. Pour la rentrée, le règlement intérieur a été modifié afin d'insister sur les incivilités et les comportements inadaptés au sein de l'école, ainsi que la responsabilité des parents concernés.
- Commission communication : M. Delplancq propose que la commission se réunisse afin de préparer le bulletin de l'année prochaine. Une date est fixée pour la fin du mois.

Questions diverses

- Lors du dernier conseil municipal, des actes d'incivilité à La Véquière et à Vermenie avaient été évoqués. Suite à cette réunion, les gendarmes ont été alertés par le maire et ces derniers ont effectué des rondes. Des conseillers ont tout de même été de nouveaux interpellés par des riverains de ces secteurs pour renouveler leur mécontentement. M. le maire va donc de nouveau interpellier les gendarmes sur ce sujet.
- M. Delplancq et Mme Kilque ont retravaillé cet été le plan communal de sauvegarde. Ils préparent un exercice virtuel. Une réunion avec les responsables logistiques va être organisée avant la fin de l'année.
- M. le maire indique qu'une nouvelle parcelle du lotissement a été vendue et qu'il a rendez-vous demain chez le notaire pour signer la vente. Le permis de construire de la maison située sur cette parcelle a déjà été accordé et celui de la parcelle vendue l'an passé a été déposé. Deux maisons devraient donc être construites prochainement dans le lotissement, rue Patrice Coirault.
- M. Mozzi-Ravel indique que le remplacement de la passerelle sur l'Autize entre les communes de Surin, Pamplie et Xaintray n'a toujours pas été opéré. La commune de Pamplie devait procéder à son remplacement, celle de Surin étant prête à payer le bois. Le maire de Pamplie sera interpellé dans les prochains jours sur le sujet.
- La campagne de stérilisation des chats s'est terminée le 1^{er} septembre. 40 chats ont été trappés.

- Suite aux courriers envoyés concernant l’envol des déchets lors du ramassage des bacs jaunes une réponse de Mme Micou, vice-présidente de la communauté de communes, en charge de la gestion des déchets nous a enfin été adressée. La lettre indique qu’ils ont « tout à fait conscience » de cette situation et qu’ils essaient de « trouver des solutions ». Selon eux il y a 2 origines au problème : « certains habitants ne déposent pas leur bac dans le sens qui convient, ainsi lorsque le bras de la benne lève leur bac, des déchets restent dans le couvercle et sont ensuite éparpillés » et « lors de grand vent, il est compliqué d’empêcher l’envol de déchets aussi légers que les emballages ». Pour limiter ces désagréments, ils ont demandé notamment à leur chauffeur « d’adopter une conduite plus lente ». Cette réponse ne semble pas adaptée à la situation.

- Mme Fourré signale que le tas déchets haut de plusieurs mètres composés de terre, bois, pneus, ferraille le long de la route départementale allant vers la Moussière est toujours présent. M. Mozzi-Ravel indique que la demande aux propriétaires de s’en occuper a été faite en avril dernier. Il a pu également observer que les futs abandonnés sur un autre terrain par les mêmes propriétaires, visible de la rue de La Ruffinière, sont également toujours présents. Les propriétaires seront de nouveau contactés la semaine prochaine.

Séance levée à 22h10

Délibération du conseil municipal du 11 septembre 2025

1-11/09/2025	Avis sur la modification du périmètre du schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin	Approuvée
2-11/09/2025	Avis sur le projet éolien à Fenioux	Rejetée
3-11/09/2025	Décision modificative du budget n°1	Approuvée
4-11/09/2025	Achat de la parcelle C 1290	Approuvée
5-11/09/2025	Vente de la parcelle A 311	Approuvée
6-11/09/2025	Remboursement de frais à M. Mozzi-Ravel pour le Congrès des Maires	Approuvée

Président	Secrétaire
P. Jeannot	C. Fourré